



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 janvier 2002**

**Lotissement Communal 'Le Grand Feu' - Désignation du Maître  
d'Oeuvre et coordinateur SPS**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 janvier 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU,  
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA,  
Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie  
HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-  
Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Michelle LE FRIANT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2002**

DELIBERATION D20020012

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Lotissement Communal 'Le Grand Feu' - Désignation du Maître  
d'Oeuvre et coordinateur SPS**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT a confié à l'OPAC par voie de mandat la réalisation du lotissement communal du Grand Feu conformément à l'article 9 de la convention de mandat. L'OPAC doit proposer à la Ville de NIORT la désignation du Maître d'œuvre et du Coordinateur de SPS.

Les montants des prestations étant inférieurs à 90.000 €, l'OPAC a procédé à la consultation de deux Maîtres d'œuvres locaux aptes à réaliser les types de missions.

Il est proposé de retenir :

pour la maîtrise d'œuvre :

- le cabinet NICOLET qui se trouve être le mieux disant avec une offre de 12 222,80 € H.T.,

pour la coordination SPS :

- le Cabinet NICOLET pour un montant de 1015,96 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les choix proposés par l'OPAC ;
- autoriser l'OPAC à signer les contrats ci-dessus désignés à intervenir.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)